Association FIDJI

Atelier 22 juin 2018:

Les implications pratiques du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sur le secteur immobilier

Le monde de l'immobilier s'ouvre avec FIDJI



FIDJI le format de place

Format d'Inter-échange de Données Juridique et Immobilières



Vos **partenaires** parlent-ils votre langage?

Comment optimiser votre gestion d'actifs grâce à une utilisation efficace de l'information

Les systèmes d'émission et de réception doivent être capables de communiquer l'information entre eux dans un format et un contenu compréhensibles par tous les systèmes d'information de la profession, sans retraitement et avec le niveau de qualité que l'on peut attendre des flux automatisés utilisés dans autres domaines



parisienne, Paris QCA,

1ère couronne, Grande

banlieue. ...

mixte, commerce,

activité, industriel,

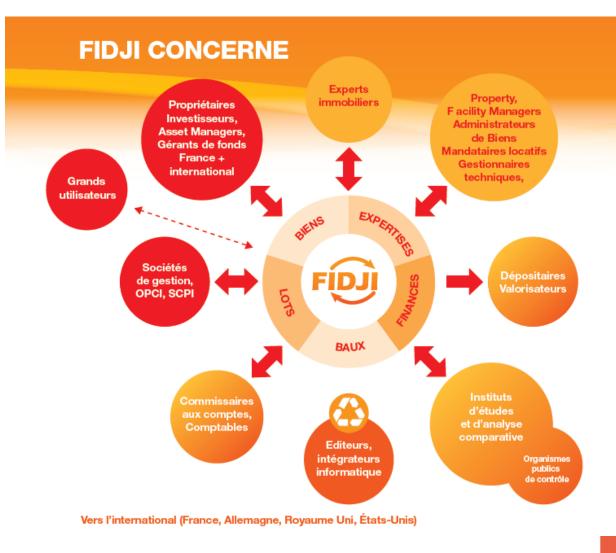
réserve, cave...



Qu'est-ce que le standard FIDJI?

FIDJI est le standard de place pour l'échange de données immobilières entre partenaires de l'industrie :

- Investisseurs, foncières,
- utilisateurs
- Asset, Property et Facility
- Managers
- Experts immobiliers,
- Dépositaires
- Instituts
 d'analyse, MSCIIPD

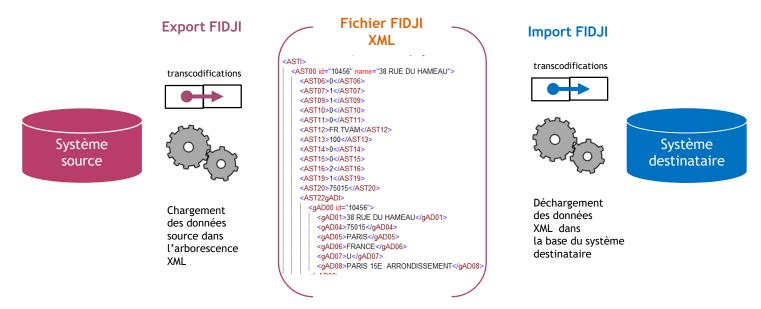


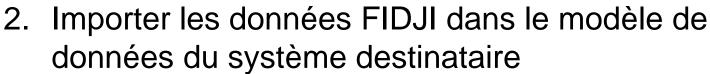


Le principe : industrialiser les

échanges de données au format du standard FIDJI et les transcodifications

1. Transposer les données du système source pour les transporter dans l'arborescence XML du modèle.







Qui « parle » FIDJI ?

CAPACITE DES SYSTEMES D'INFORMATION A UTILISER FIDJI * Adhérents FIDJI

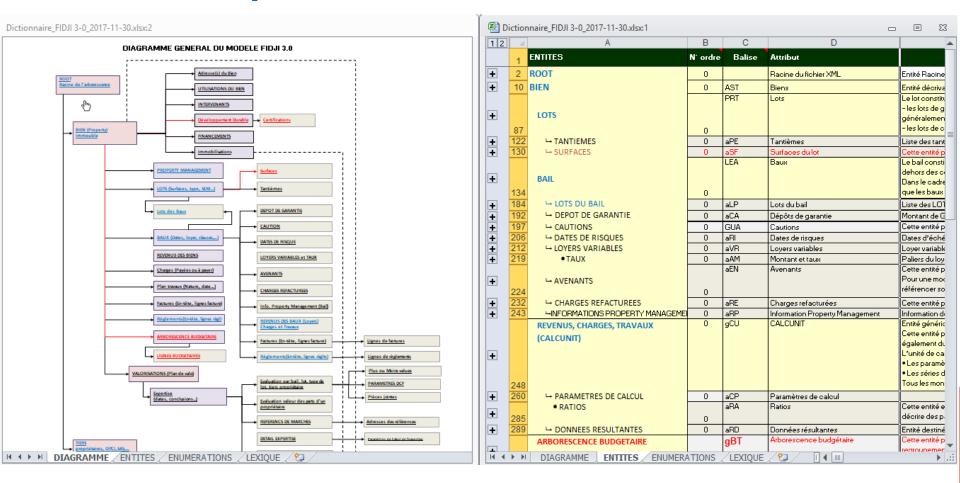
	PRODUITS	EDITEURS	Fidji Compliant	Sens du flux		
	Plateforme intégrée Designer - FinAsset	TALIANCE*	SYSTEME CERTIFIE FIDI	***	Import/Export	
	ALTAIX	SOPRA-STERIA*		•	Export	
	ULIS			SOPRA-STERIA*		•
z	PREMIANCE	[Cassiopae]	SYSTEME	•	Import/Export	
GESTION	ESTIA		FDJ	•	Export	
35	ThetraWin	SEIITRA	SYSTEME CERTIFIE FIDE	•	Export	
	Even	EGIDE Informatique*			Export	
	YARDI	Yardi Systems	Spécifique	Export		
	SAP	SAP S.E.		Spécifique	Export	
REPORTING	Alhambra	HERDIA*		•	Import	
REPO	SAFIR FIDJI	TENDIA	SYSTEME FOI	•	Import/Export	





FIDJI est aussi...

- Un dictionnaire, référentiel pour la modélisation de vos systèmes d'information
- un repertoire des codifications



FIDJI est aussi... un plan de classement de référence

PLAN DE CLASSEMENT DOCUMENTAIRE - FIDJI

 Les documents associés aux flux de données FIDJI peuvent être rattachés au Plan de classement de référence publié par l'Association

Télécharger la version Excel ->			INDEXATION				FLUX FIDJI									
						S	OCIET	E MMEUB					P : Prope I : Invest	rty Manag	er	
							IIV	N° L					E : Exper			
									N° BA				D : Dépo			
										LOCATAI			B : Broke			
Cla	sses	50	us-classes Famille ou documents	Commentaires	Class Sub-class		\perp	\perp	ш	FOL	URNISSEUR	P > 1	1 > P	I>E	1 > D	1 > B
01																
01	01		DUE DILIGENCE		Due diligence				1l					<u>l</u>		<u>. </u>
01	01	01	Expertises		Valuations	,	K X	(<u>.ll</u> .					<u></u>	X	X
01	01	02	Audit technique		Technical assessement	,	K X	(1							X
01	01	0.0	Audit juridique		Legal assessement	,	K X	(<u> </u>							X
01	01	04	Audit Fiscal		Tax assessement	1	K X	(X
01	02		TITRES & ACTES		Titles and agreements				<u>.ll</u> .					<u> </u>		ļl
01	02	01	Titre de propriété initial ou attestation		Title and underlying agreements	,	K X	(1					X	X	X
01	02	02	Note sur l'origine de propriété		Note on ownership	,	K X	(<u> </u>					X	X	X
01			Titres antérieurs		Previous titles	,	K X	(ļļ.					X	X	ļ
01	02	04	Servitudes de droit privé		Servitude and easements	, ,	K X	(ļļ.					(X)	X	X
01	02	05	Contrat de crédit-bail immobilier		Leasing contract	, ,	K X	(ļļ.					(X)	X	X
01	02	06	Justification juridique d'usage des locaux		Legal justification of usage premises		K X	(X)	ļļ.					X	X	X
01	02		Promesse de vente		Sale commitement agreement	,	K X	(X)	ļļ.					<u> </u>		ļ
01	02	08	Etat hypothécaire		?	1	K X	(X
02			PROPRIETAIRE		Owner											
02	01		JURIDIQUE		Legal											
02			Statuts / Kbis		Statuts)	K						X		X	X
02	02		CONTRATS BANCAIRES (ENGAGEMENTS)		Financial engagements											
02	02	01	Financement bancaire		Bank)	K								X	
02	02	02	Contrat Intragroupe		Intragroup contract		K								X	
02	03		COMPTABILITE		Accounts											
ივ	03	01	Rilans		halance sheet		v								X	



[ROOT]

Le modèle FIDJI célèbrera son 10e anniversaire en

2019 - principales évolutions



2010 - V 1.0

INVESTORS EXPERTS BENCHMARKING

- **Property**
- Units
- Lease

2013 - V 2.0

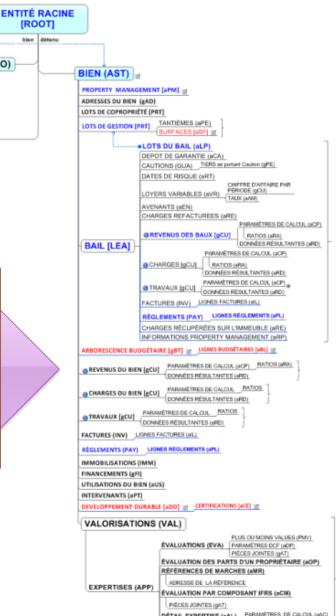
MORE INFORMATIONS FOR INVESTORS

- + DFPOSITAIRY
- + INVOICES & **PAYMENTS**

2015 - V 3.0

ACCOUNTIG & PROPERTY BUDGET





PIÈCES JOINTES (gAT) DOCUMENTS (aDO)

FLOW CHART PROPERTY MANAGER & REAL ESTATE INVESTORS

SOCIETY	Role	Software	Туре	ISSUER OR RECIPIENT			
■ PROPERTY MANAGERS							
BNP PARIBAS RE-PM	ISSUER	ALTAIX	INVESTISSEUR	COVEA IMMOBILIER			
UNIBIENS (C. A. Immobilier)	ISSUER	THETRAWIN	INVESTISSEUR	AMUNDI			
				C.A.INVESTISSEMENT			
CUSHMAN & WAKEFIELD PM	ISSUER	YARDI	INVESTISSEUR	BNP REIM			
ICADE PM	ISSUER	ALTAIX	INVESTISSEUR	DEUTCH BANK			
	ISSUER	ALTAIX	INVESTISSEUR	COVEA IMMOBILIER			
LOISELET DAIGREMONT	ISSUER	SPECIFIQUE	INVESTISSEUR	AGRICA			
SAVILLS	ISSUER	PREMIANCE	INVESTISSEUR	GENERALI			
	ISSUER	PREMIANCE	INVESTISSEUR	UNION INVESTMENT			
TELMMA PROPERTY GROUP	ISSUER	ESTIA	INVESTISSEUR	SWISSLIFE			
■ REAL ESTATE INVESTORS							
ADP - Aéroports de Paris	ISSUER	SAP	BENCHMARKING	MSCI - IPD			
				CBRE VALUATION			
AFFINE	ISSUER	PREMIANCE	EXPERT	CREDIT FONCIER			
				BNP Expertise			
ALTAREA	ISSUER	ALTAIX	BENCHMARKING	MSCI - IPD			
BNP PARIBAS REIM	RECIPIENT	SPECIFIQUE	PROPERTY	CUSHMAN & W			
	ISSUER	FINASSET	EXPERT	Vers les experts			
			DEPOSITAIRE	BNP SECURITIES SERVICES			
COVEA Immobilier Asset Management	RECIPIENT	ULIS	PROPERTY	ICADE PM			
	RECIPIENT	ULIS	PROPERTY	BNP PARIBAS REPM			
GENERALI REAL ESTATE	ISSUER &	FINASSET	EXPERTS	CREDIT FONCIER			
	RECIPIENT			BNP EXPERTISE			
				CATELLA			
				CBRE Valuation			
				ROUX REAL ESTATE VALUATION			
				DTZ			
LA FRANCAISE AM	ISSUER &	PREMIANCE	EXPERT	CBRE VALUATION			
	RECIPIENT			CREDIT FONCIER			
				BNP Expertise			
				CUSHMAN & W			
PERIAL AM	ISSUER	PREMIANCE	BENCHMARKING	MSCI - IPD			

FIDJI FLOW CHART - PROPERTY EXPERT & BENCHMARKING

SOCIETY	Role	Software	Туре	ISSUER OR RECIPIENT
■ PROPERTY EXPERTS				
CATELLA VALUATION ADVISORS	RECIPIENT	FINEXPERT	INVESTISSEUR	GENERALI
CBRE Valuation	RECIPIENT & ISSUER	FINEXPERT	INVESTISSEUR	LA FRANCAISE GENERALI
	RECIPIENT & ISSUER		INVESTISSEUR	AFFINE
CREDIT FONCIER EXPERTISE	RECIPIENT & ISSUER	FINEXPERT	INVESTISSEUR	LA FRANCAISE GENERALI
	RECIPIENT & ISSUER		INVESTISSEUR	AFFINE
CUSHMAN & W Expertise	RECIPIENT & ISSUER	FINEXPERT	INVESTISSEUR	LA FRANCAISE
ROUX REAL ESTATE VALUATION	RECIPIENT	FINEXPERT	INVESTISSEUR	GENERALI
BNP EXPERTISE	RECIPIENT & ISSUER	FINEXPERT	INVESTISSEUR	GENERALI LA FRANCAISE AM
	RECIPIENT & ISSUER	FINEXPERT	INVESTISSEUR	AFFINE
DTZ Expertise	RECIPIENT	FINEXPERT	INVESTISSEUR	GENERALI
■ AUDIT - BENCHMARKING				
BNP SECURITIES SERVICES	RECIPIENT	ACCESS	INVESTISSEUR	BNP REIM LA FRANCAISE
IPD An MSCI Brand	RECIPIENT	SPECIFIQUE	INVESTISSEUR	AMUNDI GENERALI LA FRANCAISE PERIAL AM

L'Association FIDJI est constituée d'acteurs majeurs de l'immobilier





























































































Fonctionnement de l'Association

Association à but non lucratif

- Créée en 2009 par les professionnels de l'immobilier
- Organisé avec un Conseil d'Administration, un bureau, des collèges par métier
- Des groupes de travail, des ateliers thématiques, des ateliers découvertes

Nos objectifs sont :

- Faire de FIDJI le standard de place de l'industrie immobilière
- Favoriser les échanges digitaux entre les acteurs
- Assister nos adhérents dans la mise en œuvre et l'amélioration de leurs processus et la performance en termes de gain de temps et économiques
- Etre un forum d'échange sur des sujets communs (DSI, DOSI, etc.)

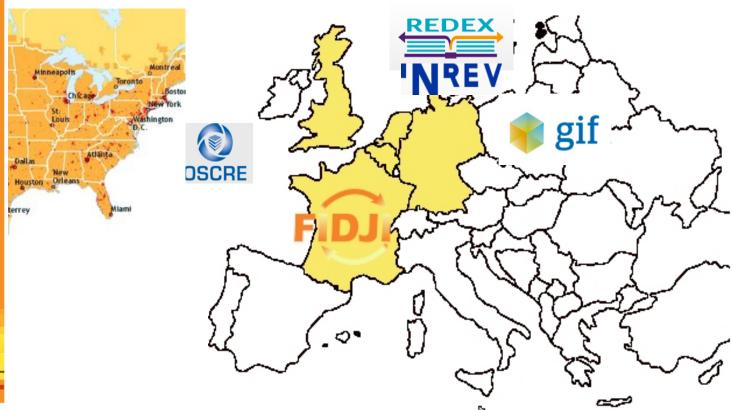
FIDJI est une association indépendante financée uniquement par ses adhérents



Coopération internationale avec l'IREDEC



Depuis 2016, sous l'égide de l'Association FIDJI, IREDEC a lancé une collaboration internationale pour l'échange de données sur les normes immobilières. L'objectif est de permettre des échanges de données entre investisseurs et fournisseurs partenaires à l'international.





Association FIDJI

Atelier 22 juin 2018:

Les implications pratiques du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sur le secteur immobilier

Le monde de l'immobilier s'ouvre avec FIDJI

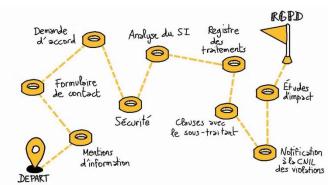


Pourquoi cet atelier?

Forum d'échanges entre les acteurs de l'immobilier, l'association FIDJI a pour vocation de favoriser les échanges le partage d'expérience sur les sujets communs

- ➤ Le RGPD est une évolution majeure qui s'impose à nous
- Des niveaux de connaissance et d'appropriation très différents
- Une méthodologie commune pour une mise en œuvre individuelle
- Deux sociétés qui ont accepté de témoigner
 HERDIA pour les aspects théorique et la méthodologie
 (Bertrand LEZAT)
- (LA FRANCAISE pour l'expérience de la mise en œuvre (Christelle FABREGUETTES)





L'organisation de cet atelier ?

1) FIDJI Présentation de l'association

Pourquoi cet atelier

2) HERDIA Les fondamentaux

Comment se préparer au nouveau règlement européen

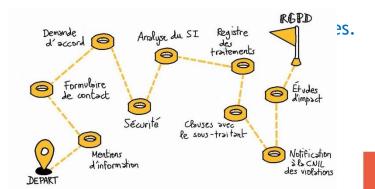
3) LA FRANCAISE Prise de conscience et approche

4) FIDJI Tour de table pour un point de situation

Quizz

5) LA FRANCAISE Mise en œuvre de la feuille de route

Echanges / Questions / Réponses







La Gestion des Données Personnelles



Comment se préparer au nouveau règlement européen

Association FIDJI – 22 Juin 2018

Valeurs Ajoutées



herdia, c'est ...

Un cabinet spécialisé dans le Conseil en Organisation et Système d'Information dans les secteurs de l'Assurance, la Finance et l'Immobilier

50 consultants CA 2017 – 6,5 m€

Nos savoir-faire Assurance Finance Immobilier • Vous accompagner dans vos projets informatiques, vos réorganisations internes • Vous aider dans la refonte ou l'optimisation de vos processus Herdialab Conception de solutions applicatives métiers



Valeurs Ajoutées 19



Qui sommes-nous ? > Nos clients dans le secteur immobilier

























































Introduction

7 juin 2018 - **OPTICAL CENTER** : sanction de 250.000€ pour une atteinte à la sécurité des données des clients du site internet www.optical-center.fr

18 mai 2018 : La société britannique **Cambridge Analytica**, au cœur du scandale autour des données d'utilisateurs de Facebook, a déposé le bilan aux Etats-Unis.

27 mars 2018: La CNIL met en demeure **DIRECT ENERGIE** en raison d'une absence de consentement à la collecte des données de consommation issues du compteur communicant **LINKY**. Elle lui demande de se conformer à la loi dans un délai de trois mois.

27 février 2018 : à la suite de contrôles réalisés sur le SNIIRAM, la CNIL met en demeure la **CNAMTS (Assurance Maladie)** de renforcer la sécurisation de cette base de données comportant de très nombreuses données sur la santé des assurés sociaux.

9 janvier 2018 : la CNIL prononce une sanction de 100 000 euros à l'encontre de la société **DARTY** pour ne pas avoir suffisamment sécurisé les données de clients ayant effectué une demande en ligne de service après-vente.

4 décembre 2017 : The CNIL issues formal notice to the company **GENESIS INDUSTRIES LIMITED** to secure its web-connected toys intended for children: the doll « My Friend Cayla » and the robot « I-QUE ».

La protection des données personnelles est devenue depuis quelques mois un sujet récurrent d'actualité.

Introduction> Et pourtant, un sujet vieux de plus de quarante ans





1978 Loi *Informatique et* Libertés

- Mise en place des grands principes de protection
- Création de la CNIL
- Sanctions rares et faibles (150 k€)

=> Sujet peu important pour le Comité de Direction.

Accélération des évolutions technologiques

Big Data

Intelligence

connectés

Objets

Internet

artificielle Généralisation transferts de

données



2018 **RGPD**

- Cadre européen
- Renforcement des droits
- Très forte augmentation des sanctions



Les principes structurants

- 1. Deux grands principes structurants...
- 2. ... à décliner dans toutes les composantes du fonctionnement de l'entreprise





Deux grands principes structurants ...

Le principe de responsabilité ou « accountability »

- C'est l'obligation pour les entreprises de :
 - déployer les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour le respect des dispositions applicables
 - être en mesure de démontrer l'effectivité et l'efficacité de ces mesures

Le respect des droits des personnes

- Les droits préexistants : accès, rectification, opposition
- Les droits renforcés : information, effacement
- Les droits nouveaux : droit à l'oubli, droit à la portabilité, droit à la limitation



... à décliner sur toutes les composantes du fonctionnement de l'entreprise



Valeurs Ajoutées 25



Un dispositif global à mettre en place

- 1. Définir et mettre en œuvre une politique générale de protection des données...
- 2. ... et contrôler de façon formelle son application





Définir et mettre en œuvre une politique générale de protection des données...

Politique SIF (sensibilisation, Management Dispositif de pilotage information, formation) & Organisation Désignation d'un DPO Mise à jour modalités de recueil Contractualisation avec sous-**Juridique** du consentement traitants et autres intervenants **Contrats** Evolution CG et documents Gestion des failles de sécurité : autres, mentions plainte, assurance, information d'information Procédures de protection des Processus, Prise en compte de l'exercice données, chartes de bonne procédures et des droits dans les processus conduite et documentation Cartographie des processus Système Évolutions SI pour permettre Intégration des obligations de l'exercice des droits et la gestion d'Information privacy by design & by default des failles de sécurité Politique de sécurité des Registre des traitements données



... et contrôler de façon formelle son application

Management Définition d'une politique de contrôle, **& Organisation** de monitoring et d'audit Juridique Audit de contrat à chaque **Contrats** renouvellement / avenant Audit de conformité des traitements Processus, mis en œuvre procédures et et documentation Audit sous-traitants Système d'Information Audits de sécurité, tests d'intrusion



Un travail d'inventaire important

Cartographier les données personnelles gérées

- Nature, sensibilité
- Provenance
- Utilisation
- Stockage (emplacement physique)
- Archivage, suppression

Constituer le registre des traitements

- Objectif du traitement
- Données utilisées
- Utilisateurs des données

NB : les documents papiers font aussi partie du périmètre à étudier.

Comment sont recueillies ces données ?

Expression du consentement

Informations à fournir aux personnes

- l'identité du responsable du traitement
- la finalité des données collectées
- le caractère obligatoire ou facultatif des réponses et des conséquences d'un défaut de réponse;
- les destinataires des données ;
- leurs droits (droit d'accès, de rectification, et d'opposition);
- les éventuels transferts de données vers des pays hors UE.

L'expression du consentement doit être validée par une action : pas de case prévalidée.



Des relations fortement modifiées avec les sous-traitants

Le RGPD introduit une coresponsabilité entre le donneur d'ordre et le sous-traitant

- Le donneur d'ordre reste responsable du traitement.
- Il doit s'assurer que son sous-traitant est bien conforme au RGPD, y compris par des audits, si nécessaire.
- Les sous-traitants doivent être capable de mettre en œuvre les droits des personnes sur leurs propres données.
- Des clauses contractuelles strictes formalisent les engagements réciproques.



Le DPO

Nomination d'un DPO

- ♥ Pas forcément obligatoire mais préférable pour pouvoir incarner le sujet
- ♦ Obligatoire pour :
 - Organismes publics
 - Pour les organismes ayant pour activité de base
 - des opérations de traitement nécessitant le suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle
 - le traitement à grande échelle de données dites « sensibles » ou relatives aux condamnations pénales et infractions.
- Un rôle, un périmètre d'actions plus vastes que ceux d'un CIL et donc des compétences et un positionnement hiérarchique différents.
- Peut être un externe.
- 🖔 Désignation en ligne sur le site de la CNIL
- Attention aux conflits d'intérêts (idem responsable des risques ou de la conformité)

Mise en place en place d'un réseau de correspondants dans toute structure importante.



Échanges de données

- Pas de contrainte particulière si les données sont transmises pour des besoins liés à l'exécution d'un contrat, d'une prestation ou d'une obligation réglementaire
 - Informer de la possibilité d'un transfert lors de la collecte des données
 - L'échange de données doit se faire entre partenaires RGPD- compatibles
 - Ne transférer que les données nécessaires (principe de limitation)
 - Assurer la sécurisation de la transmission (cryptage)
 - Veiller à la localisation physique des données transmises (notamment si transfert hors UE)

• Pas d'échange si la finalité du traitement est différente de l'objet initial indiqué lors de la collecte

Pas de vente de fichier client à un tiers à des fins marketing sauf accord explicite des clients.

Que faire en priorité aujourd'hui?



Les actions à mener immédiatement

- Nommer un DPO (ou un chef de projet)
- Identifier les écarts de conformité de façon macroscopique
- Établir un plan d'actions et une trajectoire pour atteindre une conformité à 100 %
- Sensibiliser la Direction Générale et les collaborateurs au sujet

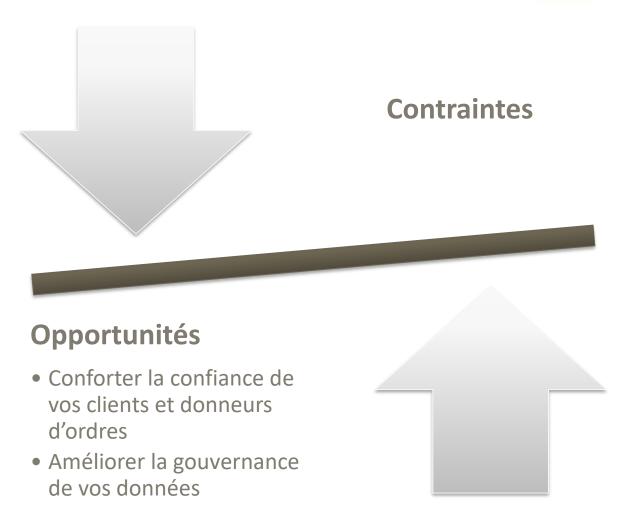
Arbitrer en fonction du risque

- Analyse des écarts de conformité
 évaluation des risques identifiés
- Conception de la trajectoire

 priorisation des actions en fonction des risques identifiés et de leur criticité.
- Prendre en compte les risques de toutes sortes : opérationnels, juridiques , d'image,...



Conclusion







ATELIER FIDJI RGPD

22 juin 2018

GESTIONNAIRE D'ACTIFS MULTISPÉCIALISTE



GROUPE LA FRANCAISE

- Depuis plus de 40 ans, le Groupe La Française développe des expertises spécifiques d'Asset Management pour compte de tiers.
- Ancrée sur quatre pôles d'activité Valeurs Mobilières, Immobilier, Solutions d'Investissements et Financement Direct de l'Economie - La Française déploie son modèle multispécialiste auprès d'une clientèle institutionnelle et patrimoniale, tant en France qu'à l'international.
- ✓ Forte de ses 596 collaborateurs, La Française gère plus de 66 milliards d'euros (31/12/2017) d'actifs à travers ses implantations à Paris, Francfort, Genève, Stamford (CT, USA), Hong Kong, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Séoul et Singapour.
- En tant qu'acteur responsable et par une approche de long terme, le Groupe intègre les défis de demain pour forger ses convictions d'aujourd'hui.
- La Française bénéficie de la solidité du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) son actionnaire majoritaire, qui détient 91 % des droits de vote (au 01/01/2018). Cet actionnariat est complété par celui des dirigeants et salariés du Groupe.



APPROCHE

- Pragmatique, par les risques
- Accompagnement par un cabinet d'avocats
 - ☐ Rédaction des nouvelles clauses juridiques
 - ☐ Décryptage de la réglementation
 - △ Mise en conformité

Macro-planning du projet





STRUCTURATION DU PROJET

Projet transverse au niveau du Groupe La Française

Sponsor: Directrice Juridique + COO Groupe

Equipe projet:

- △ Juridique
- Organisation
- △ RSSI
- △ Risques opérationnels



Référents nommés dans chaque département/entité en fonction des activités

Accompagnement par un cabinet d'avocats

Participation au groupe projet de l'actionnaire, Groupe CMNE



CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS



Objectifs:

- ☐ Identifier/lister les traitements avec des données personnelles
- ☐ Déterminer du plan d'action avec des priorités pour la mise en conformité RGPD

Méthode:

- ☐ Dans un premier temps, analyse IT/Organisation/RSSI pour lister les outils et les traitements
- ☐ Audit par le cabinet d'avocat à travers des questionnaires par département



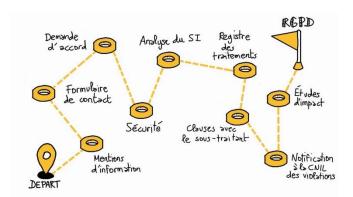
Détermination de la feuille de route

> La définition d'une donnée personnelle

Le terme « donnée personnelle » désigne toute donnée relative à une personne physique identifiée ou pouvant être identifiée directement ou indirectement grâce à cette donnée.

L'adresse email, l'activité professionnelle, l'âge, le sexe d'une personne physique sont donc des données personnels



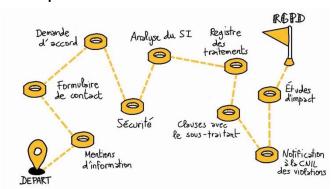


- Quelles conséquences sur nos activités internationales ?
- > Si mon site internet est hébergé hors de l'Europe ?
- Mon call center en Inde ? Mon backoffice au Maroc ? Mon IT au USA ?

Les responsables de traitement et les sous-traitants peuvent transférer des données hors UE seulement s'ils encadrent ces transferts avec des outils assurant un niveau de protection suffisant et appropriés.

Par ailleurs, les données transférées hors Union restent soumises au droit de l'Union non seulement pour leur transfert, mais aussi pour tout traitement et transfert ultérieur.

- ✓ des règles d'entreprises contraignantes (BCR Binding Corporate Rules)
- √ des clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne ;
- √ des clauses contractuelles adoptées par une autorité et approuvées par la Commission européenne.



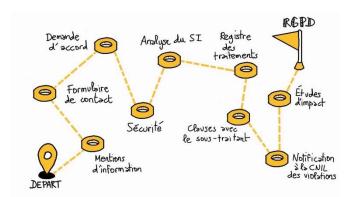


- Si mon siège est en dehors de l'Europe ?
- > Si mon développement IT est sous traité en inde ?

Toute entreprise qui gère des données de citoyens, de résidents ou bien d'entreprises européennes devra se conformer au RGPD.

Les fournisseurs de cloud qui stockent ou hébergent des informations personnelles de citoyens européens sont obligées de respecter les directives du RGPD avec toutes les données qu'elles traitent en Europe au quotidien. A une époque où tout est connecté, la plupart de ces entreprises traitent des données de citoyens européens d'une façon ou d'une autre.

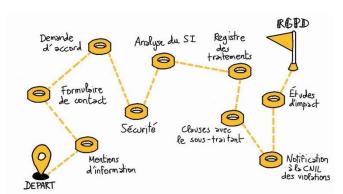




- Opt-in, Opt-in passif (option d'adhésion)
- Opt-out (option de retrait)
- > Site internet / Recrutement / Portail immeuble / Portail de services

Comment demander aux personnes leurs consentement.

- ➤ L'opt-in actif oblige l'internaute à cocher une case
- > L'opt-in passif utilise cette même case, à la différence mais elle est pré-cochée
- Le double opt-in qui exige du destinataire qu'il clique sur un lien contenu dans un email à son adresse afin de confirmer ses coordonnées électroniques
- L'opt-out actif désigne le fait de devoir agir volontairement (case à cocher, bouton à cliquer...) pour ne pas faire partie d'une liste de diffusion
- > L'opt-out passif désigne le fait de devoir se désinscrire après s'être fait inscrire d'office





- Article 17
- > Article 20

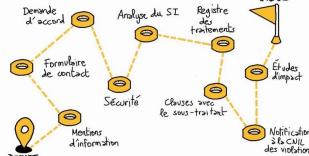
Article 17: Effacement, ou droit à l'oubli

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais, lorsque l'un des motifs suivants s'applique:

- a) les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière;
- b) la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement,

c) la personne concernée s'oppose au traitement en vertu de l'article 21,







- Article 17
- Article 20

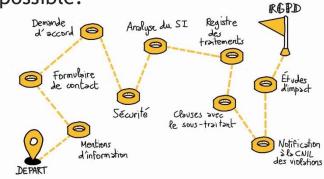
Article 20 : Portabilité

Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle.

Lorsque la personne concernée exerce son droit à la portabilité des données, elle a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel soient transmises directement d'un responsable du traitement à un autre, lorsque cela est







Quelques pistes de réflexion

- > BIG DATA : la « poubelle » est elle une donnée personnelle ?
- > Site internet: faut il renouveler l'acceptation des cookies?
- Les annuaires 'personnels' de vos collaborateurs
- les salariés peuvent intenter une action en justice contre leur employeur pour non-respect du RGPD









Un tour de table

- Point de situation et impacts ?
- > Quid des éditeurs ?
- > Quid de la GED?





MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE



JURIDIQUE - CONTRATS



Sur le stock et les nouveaux contrats:

- Identification des contrats à mettre à jour
- Détermination avec les avocats des clauses à intégrer par typologie de contrat
- Priorisation:
 - ☐ Synergie avec MIF2: mise à jour des contrats de distribution lors de la mise en œuvre de MIF2 fin 2017
 - Contrats prestataires
 - Mandats Property Managers
 - △ Baux des locataires
 - △ Contrats clients en direct
 - △ ...

Lourde charge coté juridique pour identifier et mettre à jour les contrats



DROIT DES PERSONNES

Information clients

- Sur les sites internet/extranet, mise à jour des CGU, de la politique de confidentialité
- Sur la documentation client: BS papier, dématérialisé...

Consentement et exercice des droits

- Mise en place du recueil de consentement et piste d'audit
- Droit d'exercice des droits: procédure et mise en place IT
- Portabilité des données personnelles





REGISTRE DES TRAITEMENTS



Constitution du registre

- Utilisation du registre proposé par la CNIL
- Identification des traitements avec des données personnelles au sein du groupe
- Analyse d'impact à réaliser: traitements identifiés
- Durée de conservation des données
- Transfert des données en dehors de l'Europe



ORGANISATION INTERNE

DPO

DPO externalisé



Impact procédures/process

- En cas de violation de données
- ✓ Privacy by Design: à chaque nouveau projet, renseignement d'un questionnaire RGPD

Sécurité des données

Formation & Communication

- Campagne de sensibilisation des collaborateurs avant le 25 mai 2018
- Campagnes de communication pour diffuser les nouveaux process/procédures



ORGANISATION OPÉRATIONNELLE



Organisation autour du DPO

- Coordination avec les équipes internes
- Déterminer et mettre en œuvre les procédures de contrôle de mise en conformité
- Contrôle des prestataires à mettre en œuvre
- Veille règlementaire et rôle avec les régulateurs
- Coordination avec l'actionnaire



Merci de votre attention



ASSOCIATION FIDJI

Dernières questions

Et

Remerciements

Le monde de l'immobilier s'ouvre avec FIDJI

